



M. Thomas Cazenave  
Ministre délégué chargé des Comptes  
publics  
139 rue de Bercy  
75572 Paris Cedex 12

Paris, le 06 décembre 2023

MARTINE  
BERTHET

*Nos réfs : MB/AVDW*

SENATRICE DE LA  
SAVOIE

Monsieur le ministre,

*Membre de la  
Commission des  
Affaires économiques*

A l'occasion de l'examen de la première partie du Projet de Loi de Finances, j'ai souhaité proposer par amendement de permettre aux syndicats mixtes composés uniquement de communautés de communes de mettre en place une fiscalité additionnelle sur les quatre taxes directes locales (TFPB, TFPNB, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, CFE).

*Membre de l'OPESET*

En effet, selon l'article 1609 quater du code général des impôts, seuls les syndicats composés exclusivement de communes ou les syndicats mixtes composés de communes et d'EPCI peuvent mettre en place une telle fiscalité en remplacement de la contribution budgétaire des communes associées.

CONSEILLERE  
DEPARTEMENTALE DE  
LA SAVOIE

Plusieurs acteurs de mon département de la Savoie s'interrogent sur la pertinence de conserver une telle distinction entre syndicats mixtes. Je note d'ailleurs, qu'à l'initiative de notre collègue Rémi Pointereau lors de l'examen du PJJ 3DS, un amendement (devenue article 34 de la loi) a permis l'expérimentation d'une telle modification pour les établissements publics territoriaux de bassin pour la compétence GEMAPI. Cependant, longue de cinq années, le délai d'attente pour espérer le retour d'expérience promis par le gouvernement ne permet pas de répondre aux enjeux immédiats que rencontrent les syndicats mixtes qui pourraient bénéficier d'une telle réforme.

*Canton Albertville I*

*Présidente de la 5<sup>ème</sup>  
Commission*

VICE-PRESIDENTE  
DE L'ANETT

C'est dans ce contexte, qu'à l'occasion de nos débats lors de l'examen du PLF 2024, je souhaitais enrichir la boîte à outils fiscale des acteurs locaux afin de leur donner les moyens de répondre aux préoccupations qu'ils rencontrent. Malheureusement, après une demande d'avis du gouvernement de la part de la commission des finances, votre position a été défavorable et l'amendement a été rejeté.



Dans un souci de responsabilité collective et afin de ne pas ralentir l'examen du texte, je n'ai pas souhaité à cette occasion demander les raisons de cet avis défavorable. C'est pourquoi, et sans aucune volonté de refaire le débat a posteriori, je me permets de revenir vers vous dans un second temps pour comprendre l'opposition du gouvernement à cette mesure.

Ainsi, je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes respectueuses sollicitations.

Martine Berthet

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long tail extending to the right.